Société de l'information: industrie européenne de contenu multimédia, programme pluriannuel INFO 2000

1995/0156(CNS) - 17/01/1996 - Comité des régions: avis

Le Comité des régions accueille favorablement le programme INFO 2000 proposé, qui fait parti d'une stratégie intégrée destinée à créer une société européenne de l'information. Toutefois, il exprime ses craintes de voir que le budget limité ne permet pas à ce programme de réaliser pleinement les objectifs visés. Eu égard à ces préoccupations, la complémentarité du programme INFO 2000 avec les autres programmes en rapport avec la société de l'information est essentiel. Par ailleurs, le Comité des régions estime important que la Commission participe au programme INFO 2000 lorsque il apparait clairement qu'une action entreprise au niveau européen apporte une valeur ajoutée. Il est important que ce travail s'inscrive en complément de celui effectué au niveau local, régional et national et de veiller à l'application du principe de subsidiarité. Une coopération étroite est en outre nécessaire avec le programme CONEX de l'Union européenne. L'étroite coopération avec les collectivités locales et régionales est essentielle pour le programme, en particulier dans le domaine de l'information du secteur publique. Le Comité des régions aimerait souligner le fait que l'exploitation commerciale peut se faire tant par le secteur privé que par le secteur publique. Les autorités locales et régionales peuvent également jouer un rôle clé dans la sensibilisation et dans la stimulation de la demande au niveau de l'industrie du contenu d'information et des domaines stratégiques qui visent à développer le potentiel multimédia (patrimoine culturel, services aux PME et information géographique) représentant tous les domaines politiques dans lesquels les collectivités locales et régionales jouent un rôle clé. Le Comité des régions souligne l'importance de la société de l'information en termes économiques, sociaux et culturels et indique que lors du développement de l'industrie européenne du contenu d'information l'aspect de la diversité culturelle et linguistique doit être prise en considération. Le Comité des régions se félicite des efforts déployés par le programme INFO 2000 afin d'éviter l'apparition de régions riches et pauvres en matière d'information, en accordant une attention particulière aux régions défavorisées et périphériques de l'Union dans un certain nombre de lignes d'actions.